

Label « Culture & Santé en Ile-de-France »

Appel à candidatures pour la période 2022-2024

L'Agence régionale de santé (ARS) et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France publient un appel à candidatures dans le cadre du **label « Culture et Santé en Ile-de-France » à destination des établissements de santé de la région (sanitaires, médico-sociaux et militaires)** investis dans la mise en œuvre d'une politique artistique et culturelle.

Le label « Culture et Santé en Ile-de-France » est un signe visible qui témoigne de l'adhésion de l'établissement bénéficiaire à un ensemble de bonnes pratiques. **Son attribution est une reconnaissance de la structuration d'une politique culturelle et artistique et de la qualité des actions engagées dans ce domaine par les établissements de santé, valable pour une durée de 3 ans. Elle ne donne lieu à aucune dotation financière spécifique.**

Les conditions d'attribution et les critères de sélection sont fixés dans le règlement et le référentiel du Label. Ces documents, ainsi que la trame du dossier de candidature sont disponibles en téléchargement sur les sites Internet de la DRAC, de l'ARS et de l'association Arts et Santé, La Manufacture :

- [site de l'ARS](#)
- [site de la DRAC](#)

Les candidatures pour la période 2022-2024 doivent être adressées aux référents désignés par la DRAC et l'ARS avant le **jeudi 16 septembre 2021 midi**, délai de rigueur.

La période de labellisation concernée couvrira les années civiles 2022-2023-2024.

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,

Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles
d'Ile-de-France,

Signé

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Laurent ROTURIER